



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Bundesministerium
für Wirtschaft
und Energie**

Pressemitteilung / Communiqué de presse
3. Februar 2021 / 3 février 2021

Investissements d'avenir : lancement d'un appel à projets conjoint pour des projets d'innovation entre la France et l'Allemagne sur les technologies d'intelligence artificielle pour la prévention des risques, la gestion des crises et la résilience

Grâce à des projets d'innovation communs dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), la France et l'Allemagne vont approfondir leur étroite coopération dans ce domaine sur la base du traité d'Aix-la-Chapelle et de l'accord d'association.

L'expansion de l'écosystème européen commun d'IA doit être au centre de cette démarche. L'objectif est de renforcer la souveraineté économique de l'Europe et de rendre l'économie plus résiliente. Les solutions d'IA peuvent apporter une contribution importante à cet égard, en favorisant le développement de nouveaux produits et services qui peuvent, par exemple, moderniser les soins de santé, sécuriser les chaînes logistiques ou transformer les systèmes de production. L'IA peut également être pertinente pour d'autres défis importants tels que la prévention des risques environnementaux ou la maîtrise de l'impact de l'activité économique, par exemple via la rationalisation des intrants de production dans l'industrie. La science et l'industrie travailleront ensemble dans le cadre des nouveaux projets d'innovation en matière d'IA.

Peter Altmaier, ministre allemand de l'économie :

"La France et l'Allemagne veulent être une force motrice de l'intelligence artificielle en Europe. De cette manière, nous renforcerons l'écosystème européen de l'IA et aborderons conjointement des questions technologiques importantes dans le cadre de projets concrets. Une bonne coopération au sein de l'Europe, entre les États membres, l'industrie et les universités nous aidera à exploiter le potentiel de l'IA pour l'économie et la société. Dans le même temps, nous renforçons la compétitivité européenne".

Bruno Le Maire, ministre français de l'économie :

« L'intelligence artificielle est un défi majeur pour l'Europe. Au 21e siècle, les nations qui pèseront sur la scène internationale seront celles qui maîtriseront les nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle. Dans la bataille internationale pour l'IA, l'Union européenne affiche de très fortes ambitions : acquérir une expertise de niveau mondiale, attirer les meilleurs talents, développer des technologies de pointe et diffuser l'IA dans les entreprises, les administrations et dans tous les territoires. Pour répondre à ce défi, l'Allemagne et la France proposent aujourd'hui un dispositif concret visant à favoriser une offre technologique innovante, au service de l'intérêt européen commun ».

Le nouvel appel à projets, opéré par Bpifrance et DLR, vise à soutenir financièrement des projets d'innovation entre la France et l'Allemagne sur les technologies d'intelligence artificielle. Les projets peuvent avoir des applications dans le domaine du développement durable, du soutien à l'activité économique ou des améliorations dans le secteur de la santé. Ils seront basés sur des technologies d'intelligence artificielle utilisées pour la prévention des risques, la gestion des crises et la résilience.

Des projets portant sur des questions transversales, telles que le partage de données ou la création de synergies basées sur des infrastructures existantes comme GAIA-X, sont également possibles.

Un financement de 10 millions d'euros sera apporté par chacun des deux pays au cours des trois prochaines années, dans le cadre du Programme des investissements d'avenir s'agissant de la France et dans le cadre du programme « Entwicklung digitaler Technologien » s'agissant de l'Allemagne. Les propositions de projets peuvent être soumises jusqu'au 29 avril 2021.

Pour plus d'informations : Appels à projets en cours | entreprises.gouv.fr

- <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-entre-la-France-et-l-Allemagne-sur-les-technologies-d-intelligence-artificielle-pour-la-prevention-des-risques-la-gestion-des-crises-et-la-resilience-51532>
- https://www.digitaletechnologien.de/DT/Navigation/DE/Foerderaufrufe/InternationaleKooperationen/intern_kooperationen.html

À propos du Programme d'investissements d'avenir :

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois. Depuis le lancement du PIA, l'Etat a ainsi co-financé plusieurs milliers de projets sur l'ensemble du territoire

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir : <https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

A propos de Bpifrance :

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr/presse.bpifrance.fr

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance : Laure Schlagdenhauffen – laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr – 01 41 79 85 38

Investitionen in die Zukunft: Start eines gemeinsamen Aufrufs für Innovationsprojekte zwischen Frankreich und Deutschland zu Technologien der künstlichen Intelligenz für Risikoprävention, Krisenmanagement und Resilienz

„Mit gemeinsamen Innovationsprojekten im Bereich Künstliche Intelligenz (KI) werden Frankreich und Deutschland auf der Grundlage des Vertrags von Aachen und ihre enge Zusammenarbeit auf dem Gebiet der Künstlichen Intelligenz weiter vertiefen.

Der Ausbau des gemeinsamen europäischen KI-Ökosystems soll dabei im Zentrum stehen. Ziel ist es, die wirtschaftliche Souveränität Europas zu stärken und die Wirtschaft widerstandsfähiger zu machen. KI-Lösungen können dafür einen wichtigen Beitrag leisten und die Entwicklung neuer Produkte und Dienstleistungen befördern, mit denen beispielsweise das Gesundheitswesen modernisiert, Logistikketten gesichert oder Produktionssysteme umgestaltet werden. Die Projekte können auch für andere wichtige Herausforderungen relevant sein und beispielsweise zu nachhaltigerem Handeln führen. In den neuen KI-Innovationsprojekten werden Wissenschaft und Industrie zusammenarbeiten.

Bundeswirtschaftsminister Peter Altmaier:

„Frankreich und Deutschland wollen ein Impulsgeber für Künstliche Intelligenz in Europa sein. Wir werden auf diese Weise das europäische KI-Ökosystem stärken und in konkreten Projekten wichtige technologische Fragestellungen gemeinsam angehen. Eine gute Zusammenarbeit innerhalb Europas, zwischen den Mitgliedsstaaten, Industrie und Wissenschaft wird dazu beitragen, dass wir die Potentiale der Künstlichen Intelligenz für die Wirtschaft und die Gesellschaft nutzen können. Zugleich stärken wir die Europäische Wettbewerbsfähigkeit.“

Bruno Le Maire, französischer Wirtschaftsminister :

"Künstliche Intelligenz ist eine große Herausforderung für Europa. Im 21. Jahrhundert werden die Nationen auf der internationalen Bühne Gewicht haben, die die neuen Technologien, einschließlich der künstlichen Intelligenz, beherrschen. Im internationalen Kampf um KI hat die Europäische Union sehr starke Ambitionen: Sie will sich Weltklasse-Know-how aneignen, die besten Talente anziehen, Spitzentechnologien entwickeln und KI in Unternehmen, Verwaltungen und allen Gebieten verbreiten. Um dieser Herausforderung zu begegnen, schlagen Deutschland und Frankreich nun eine konkrete Maßnahme zur Förderung eines innovativen Technologieangebots im gemeinsamen europäischen Interesse vor. Der neue Projektauftrag von Bpifrance und DLR hat zum Ziel, Innovationsprojekte zwischen Frankreich und Deutschland zu Technologien der künstlichen Intelligenz finanziell zu unterstützen. Die Projekte können Anwendungen im Bereich der Nachhaltigkeit, Unterstützung der allgemeinen wirtschaftlichen Tätigkeit oder Verbesserungen im Gesundheitssektor zum Gegenstand haben. Grundlage bilden Technologien der künstlichen Intelligenz, die für Risikoversorge, Krisenmanagement und Resilienz eingesetzt werden. Möglich sind auch Projekte, die sich mit Querschnittsfragen befassen, wie zum Beispiel die gemeinsame Nutzung von Daten oder die Schaffung von Synergien auf der Basis existierender Infrastrukturen wie GAIA-X.

Die beiden Länder stellen in den nächsten drei Jahren jeweils 10 Millionen Euro im Rahmen des Entwicklung digitaler Technologien und Programme des Investissements d'Avenir für Frankreich zur Verfügung. Projektvorschläge können bis zum 29. April 2021 eingereicht werden.

Weitere Informationen unter:

https://www.digitale-technologien.de/DT/Navigation/DE/Foerderung/InternationaleKooperationen/intern_kooperationen.html

Appels à projets en cours | entreprises.gouv.fr

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-entre-la-France-et-l-Allemagne-sur-les-technologies-d-intelligence-artificielle-pour-la-prevention-des-risques-la-gestion-des-crisis-et-la-resilience-51532>